DéPARTEMENT DE LA VENDEE

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

COMMUNE DE DOMPIERRE SUR YON

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

2026-253

LE MAIRE DE DOMPIERRE SUR YON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212-1, L2212-2, relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de police,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le Code de la route, notamment les articles L.411-1 et suivants ;

VU le code de la sécurité intérieure, notamment l'article L131-1 relatif aux pouvoirs du Maire en matière de police municipale,

VU le code pénal, notamment son article R.610-5, relatif aux contraventions aux arrêtés publiés par l'autorité municipale,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande d'arrêté de police de la circulation présentée par la société Orange UI O, représentée par M. Arnaud Drouin, concernant des travaux réalisés par la société Circet, au droit du 3 rue Georges Sand à Dompierre-sur-Yon ;

VU le dossier de travaux référencé VSE600760, relatif à la mise à niveau du cadre et des tampons d'une chambre Orange ;

VU l'arrêté numéro AP2026/040 du 04 septembre 2026 portant délégation de signature à Monsieur Antoine GALOIS, Adjoint au maire - En charge des bâtiments et des espaces publics, du patrimoine et de l'accessibilité

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation afin de permettre la réalisation des travaux dans des conditions satisfaisantes de sécurité pour les usagers de la voie publique et les intervenants du chantier ;

ARRÊTE

Article 1 – <u>Réglementation de la circulation</u>

Du 12 octobre 2026 au 12 novembre 2026 inclus, au droit du 3 rue Georges Sand à Dompierre-sur-Yon, des travaux de décroûtage et de mise à niveau du cadre et des tampons d'une chambre Orange seront réalisés.

Ces travaux entraîneront un empiètement sur la chaussée.

La circulation des véhicules sera maintenue dans les deux sens, sur la partie de chaussée restant

disponible.

Une largeur de voie suffisante devra être maintenue afin de permettre la circulation des usagers dans des conditions satisfaisantes de sécurité.

Article 2 – Limitation de vitesse

Au droit de la zone de travaux, la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h.

Article 3 – Interdiction de stationnement et de dépassement

Pendant la durée des travaux, le stationnement sera interdit au droit de la zone de chantier.

Le dépassement de tous les véhicules sera également interdit au droit de la zone concernée par les travaux.

Ces interdictions ne s'appliquent pas aux véhicules affectés au chantier.

Article 4 – Signalisation

La signalisation temporaire réglementaire nécessaire à la matérialisation de l'empiètement sur chaussée, à la limitation de vitesse, à l'interdiction de stationnement et à l'interdiction de dépassement sera mise en place, maintenue et retirée par le demandeur.

Cette signalisation devra être adaptée aux conditions de circulation et à l'avancement du chantier.

Article 5 – Sécurité

Les travaux devront être réalisés de manière à ne pas compromettre la sécurité des usagers de la voie publique.

L'emprise du chantier devra être correctement matérialisée et sécurisée.

L'entreprise intervenante devra veiller au maintien permanent de la circulation sur la largeur de voie disponible.

Article 6 – Responsabilité

Le demandeur et l'entreprise chargée des travaux seront responsables de la mise en place, du maintien et du retrait de la signalisation temporaire ainsi que de la sécurité du chantier pendant toute la durée de l'intervention.

Article 7 – Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services de la commune de Dompierre-sur-Yon, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la VENDEE, les services municipaux et les agents habilités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A Dompierre-sur-Yon, le 9 octobre 2026

Antoine GALOIS
Adjoint au maire - En charge des bâtiments et des espaces publics, du patrimoine et de l'accessibilité

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-YON (Vendée) R.F.

Publié ou notifié
Le 09/10/2026

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☑

Nom : BORDERIE Prénom : Olivier
Dénomination : Bouygues E&S - Vendée Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011 - CHEZ SOGELINK
Code postal 69134 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France
Téléphone 0764805546 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : byes-vendee-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☑

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue de la chapelle
Code postal 85170 Localité : DOMPIERRE SUR YON

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Confections des massifs aux abords de la maison de Santé en S48
Pose des mats d'éclairage en S50
N° de chantier délivré par la Collectivité (0) :
Date prévue de début des travaux : 23/11/2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 19

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 19 Date de début de réglementation 23/11/2026
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☑ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☑
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

(0) N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☐	véhicules légers ☐	véhicules légers ☐
poids lourds ☐	poids lourds ☐	poids lourds ☐

Vitesse limitée à : ☐☐ km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

.....

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☑ Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

.....

Code postal ☐☐☐☐☐ Localité : Pays :

Téléphone ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐☐☐

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

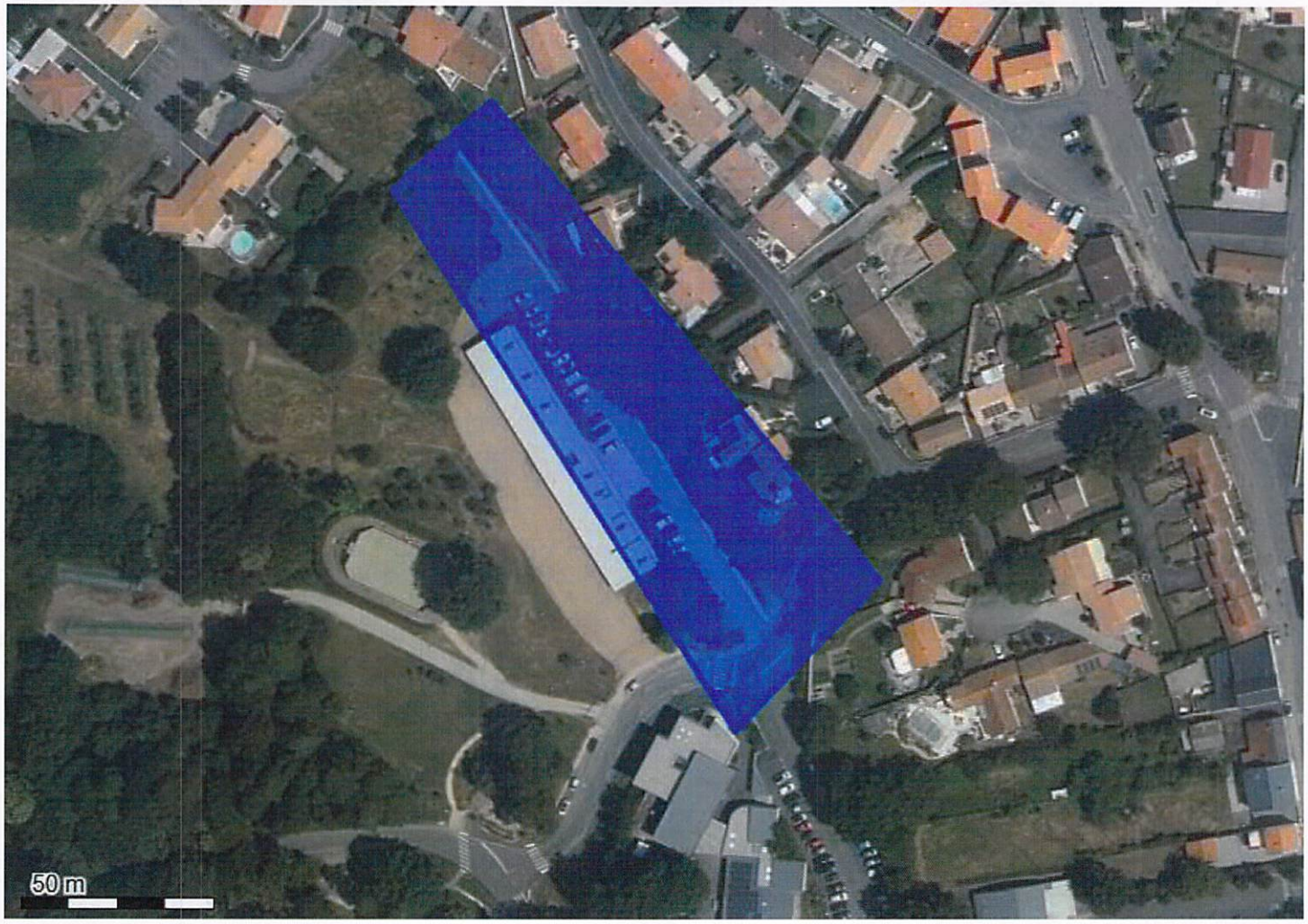
J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☑

Fait à : DARDILLY CEDEX Le : 0 1 1 0 2 0 2 6

Nom : BORDERIE Prénom : Olivier Qualité :

Signature certifiée Sogelink

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.38746983,46.74257568 -1.38780242,46.7423735 -1.38663834,46.74111992 -1.38615018,46.74146916 -1.38746983,46.74257568</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>

Polygone 1
(46.742576 -1.387470);(46.742374 -1.387802);(46.741120 -1.386638);(46.741469 -1.386150);(46.742576 -1.387470);